

- SÉCURITÉ NAUTIQUE ET AQUATIQUE - NOUVELLE CARTE

Bonjour

La sécurité nautique et aquatique, c'est l'affaire de tous!

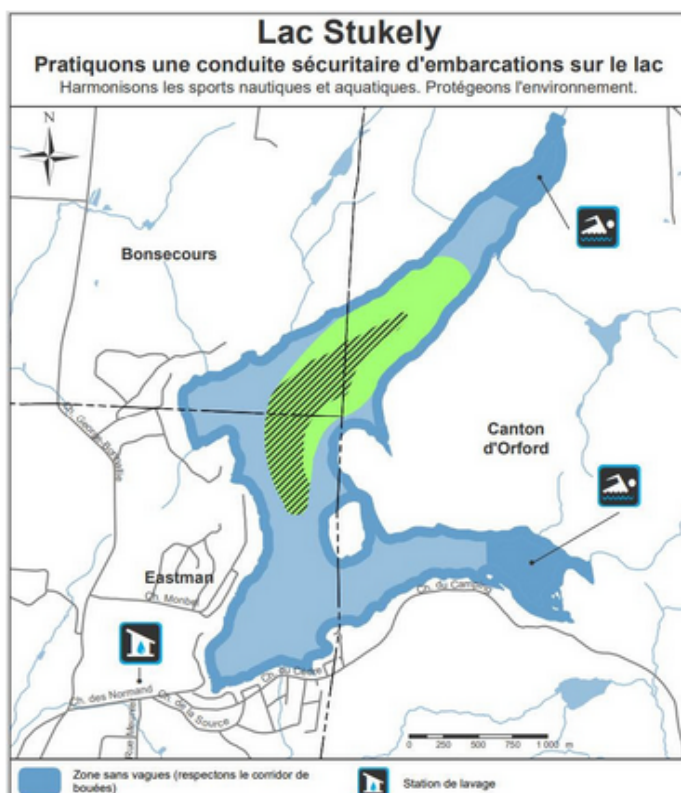
Le lac Stukely est un joyau de l'Estrie. Nous devons nous assurer que tous et chacun puissent bien en profiter afin que ce merveilleux lac demeure un lieu de plaisir, de détente et d'observation de la nature pour tous les usagers et les générations à venir.

Aujourd'hui, on constate que le lac Stukely est de plus en plus achalandé par la présence d'embarcations motorisées diversifiées. Face à cette réalité, il est donc prioritaire d'adopter de bonnes pratiques de navigation tout en respectant la sécurité des autres usagers (baigneurs, nageurs, canoteurs, kayakistes, amateurs de planche à pagaie et de pédalo) et la quiétude des pêcheurs et des riverains, ainsi qu'en protégeant les berges.

Devant ces faits, l'APELS a consulté la MRC de Memphrémagog et les associations de plusieurs lacs environnants afin d'établir des orientations et paramètres en favorisant des déplacements plus sécuritaires tout en respectant l'harmonisation des sports nautiques et aquatiques en lien avec la protection de l'environnement.

Cette réflexion a amené l'APELS à produire une carte nautique de renseignements et de sensibilisation à la pratique d'une conduite sécuritaire d'embarcations sur le lac.

Cette carte se décrit de la façon suivante (cliquez ici pour [la télécharger en grandes dimensions au format pdf](#)) :





➡ **Zone sans vagues (respectons le corridor de bouées, en bleu foncé) :**

D'une largeur variant de 50 m à 100 m, cette zone est délimitée par 32 bouées réparties autour du lac afin d'établir un corridor de sécurité pour les activités de plaisance, de natation et d'embarcations **sans moteur**. Présentement, ces bouées indiquent l'information de ne pas dépasser 10 km/h dans cette zone. Ultérieurement, pour être conforme aux règlements du ministère des Transports du Canada, les bouées porteront la désignation « ZONE SANS VAGUES ».

Étant donné la forte présence de plaisanciers à certains endroits sur le lac, les zones dans les secteurs du parc national du Mont-Orford et de Jouvence ont été agrandies pour accroître la sécurité de leurs activités diversifiées. Ces zones protégées sont délimitées par une ligne de trois bouées traversant le lac d'une rive à l'autre. Elles sont identifiées sur la carte par un pictogramme illustrant un nageur.

Le corridor de sécurité sert également de zone tampon protégeant les rives et l'écosystème du lac.

➡ **Zone pour la pratique de sports nautiques tractés (en vert pâle)**

Cette zone privilégie les sports nautiques tractés tels que le ski nautique et les activités de tube.

Les critères qui ont servi à développer cette zone sont les suivants :

- quiétude des gens
- zone peu habitée
- profondeur plus importante du lac
- éloignement des zones de baignade
- rives protégées par de grosses roches, donc subissant moins d'impacts sur les rives et les écosystèmes.

Il est aussi fortement conseillé de débiter ces activités à partir de la zone prescrite.

➡ **Zone d'activité de wakeboard (zone hachurée)**

Cette zone en hachuré sert à la pratique du wakeboard ou de toutes autres activités similaires générant de grosses vagues (bateaux à fort sillage). La distance recommandée pour ce type d'activités est de 250 mètres par rapport à la rive. Les études montrent également que ce type de vagues peut même se déplacer sur plus de 300 mètres. Ces vagues ont une grande incidence lorsqu'elles se brisent sur les berges, car elles endommagent les terrains, créent de l'érosion, fragilisent les écosystèmes et brouillent l'eau en soulevant les sédiments.

Les bateaux qui utilisent des amplificateurs de vagues doivent naviguer dans des zones de plus de 5 m de profondeur afin d'éviter la mise en suspension des sédiments et la prolifération des plantes aquatiques.

De plus, les vagues surdimensionnées peuvent compromettre la sécurité des baigneurs et des personnes à bord d'embarcations non motorisées.

En dehors de cette zone, il est fortement recommandé de vider les ballasts.

➡ **Zone d'utilisation normale (en bleu clair)**

Cette zone doit être utilisée de façon sécuritaire aussi bien par les embarcations à moteur que sans moteur.

- Naviguer en ligne droite à une vitesse permettant de réagir rapidement en cas d'obstacles, de présence de nageurs ou d'autres imprévus. Il faut s'abstenir de faire des acrobaties, des cercles répétés, etc.

- Réduire la vitesse et respecter les distances de sécurité avec les nageurs et les embarcations non motorisées ou stationnaires. Il faut laisser la priorité de passage aux embarcations non motorisées.

- Les nageurs de longue distance doivent être toujours visibles (il est recommandé de signaler sa présence au moyen d'une bouée de natation de couleur visible ou de se faire accompagner d'une embarcation escorte, ou les deux).

Station de lavage : lavage obligatoire des embarcations au lac Stukely

Conformément au règlement 2020-08 de la Municipalité d'Eastman, le lavage est obligatoire au lac Stukely pour tout utilisateur d'embarcation – bateau à moteur, ponton chaloupe, planche à pagaie, pédalo, etc., sans oublier la remorque, les rames et les pagaies.

Est exempté de l'obligation de laver son embarcation tout utilisateur qui met à l'eau et navigue à partir d'une embarcation entreposée sur la rive ou sur le terrain riverain du plan d'eau et qui n'a pas été utilisée sur un autre plan d'eau.

L'objectif de ce règlement consiste à prévenir l'envahissement du plan d'eau par des espèces exotiques envahissantes comme le myriophylle à épi.

La station de lavage est située au 63, chemin des Normand (face à la rue Meunier).

L'APELS a mis au point cette carte pour que tous puissent profiter du plan d'eau pour les années à venir. Nous proposons de simples habitudes afin de promouvoir des pratiques sécuritaires chez les plaisanciers. La cohabitation sur l'eau, c'est l'affaire de tous. Soyons responsables. Cette carte sera également affichée à certains endroits stratégiques autour du lac.

Pour la sécurité et du bien-être commun, l'APELS vous demande **de transmettre ces consignes à vos proches et amis qui utilisent tous types d'embarcations et, s'il y a lieu, à votre clientèle.** Merci à l'avance pour votre collaboration.



S.V.P. Ne pas répondre à ce courriel. Pour informations ou commentaires:

associationlacstukely@gmail.com

[Unsubscribe](#)